

*Initiatives ministérielles*

Comme vous le savez, une étude complète de tous les aspects de la législation canadienne dans ce domaine se fait en ce moment, et le gouvernement espère apporter d'autres modifications plus tard cette année. Entre temps, j'invite les députés à rejeter l'amendement proposé à cause des risques d'atermolement, à cause des risques d'abus qui vont à l'encontre du but que nous poursuivons par ce projet de loi.

**M. MacLellan:** Monsieur le Président, un bref commentaire.

Ce qui m'inquiète, c'est le principe fondamental de la justice. Dans l'ensemble, ce projet de loi me paraît bon. Notre parti n'y voit pas d'objection. C'est un pas dans la bonne direction.

Comme le secrétaire parlementaire le mentionnait, il y a eu beaucoup trop d'appels qui n'étaient pas vraiment nécessaires. Grâce à ce projet de loi, un État étranger pourra faire une demande en extradition et la personne visée par cette demande pourra interjeter appel. On réglera ainsi ce problème.

Toutefois, comme je l'ai signalé au secrétaire parlementaire, le projet de loi accorde à la personne que le gouvernement veut extraditer le droit d'interjeter appel et précise que cette personne ne peut être extradée, mais il permet au gouvernement de la livrer à un autre État pendant que l'appel est en instance. Le problème, c'est que, dès la fin de l'audition, le gouvernement a le droit de chasser le fugitif du pays avant même qu'il n'ait eu l'occasion de consulter son avocat. Comme il ne peut interjeter appel, l'appel ne peut être en instance. Si l'on prévoit un appel, pourquoi prive-t-on de façon arbitraire le fugitif d'interjeter appel? C'est le seul point qui me préoccupe; d'ailleurs, cette question importante est abordée dans la motion proposée par le député de Port Moody—Coquitlam.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je veux simplement rappeler qu'il n'y a pas, à l'étude à l'étape du rapport, de période de questions et de réponses. J'ai laissé parler l'honorable député de Cape Breton—The Sydneys par «gentilhomme», par gentillesse. Si l'honorable secrétaire parlementaire veut bien lui donner une réponse, libre à lui, mais je ne voudrais pas que ce soit un précédent.

[Traduction]

**M. Nicholson:** Il me fait toujours plaisir de prendre la parole une deuxième fois, monsieur le Président. Ce projet de loi m'enthousiasme beaucoup.

J'ai écouté les préoccupations du député. Je puis lui dire que, dans notre étude du projet de loi, nous examinons ce problème afin de nous assurer qu'il y a un juste équilibre entre les préoccupations légitimes du gouvernement et de la population canadienne, qui veulent tous deux que ces questions soient traitées sans délai et équitablement, et les préoccupations exprimées par le député, en ce qui concerne un individu visé par une ordonnance de renvoi dans son pays d'origine.

Nous allons examiner la question, mais je pense que les délais, les attentes et les examens trop longs qui sont prévus dans la loi actuelle constituent un problème. Je pense que c'est notamment pour cette raison que les Canadiens nous ont dit ceci: «Faites quelque chose au sujet de la procédure d'extradition au Canada, car la loi à ce sujet ne fonctionne pas.»

Pour sa part, le député dit ceci: «Nous péchons maintenant par excès contraire en essayant d'expulser précipitamment ces personnes.» D'après ce que les témoins nous ont dit durant l'étude du projet de loi et à mon humble avis, cette mesure permet un certain équilibre. Elle est conforme aux principes de justice que nous espérons trouver dans les lois et le système judiciaire canadiens.

Je ne pense pas que nous allions trop loin dans l'autre sens et que nous essayions d'expulser précipitamment les personnes visées. Ce n'est certainement pas là l'intention du projet de loi. Son objectif est d'assurer un traitement juste, mais rapide de ces cas, tout en reconnaissant le droit collectif des Canadiens de disposer d'un système qui fonctionne et qui n'encourage pas les abus.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, je serai bref parce que je constate que les trois partis appuient ce projet de loi.

Je veux simplement insister sur les démarches faites par des résidents de ma circonscription de Parkdale—High Park relativement à ce projet de loi sur l'extradition. Leur plus grande préoccupation est liée au fait que les criminels que nous recelons dans notre pays ont plus de droits que les victimes qui vivent dans le pays où les crimes ont été commis.